

Le 10 juin 2019

Procès-verbal de la séance ordinaire des membres du Conseil de la Ville de Saint-Marc-des-Carières, tenue en public le 10 juin 2019 à 20h07 et à laquelle étaient présents messieurs Sylvain Naud, Stéphane Savard, Yves Tourangeau, Francis Hamelin et madame Christina Perron formant quorum sous la présidence de monsieur Guy Denis, maire.

Monsieur Marc-André Trottier, conseiller, est absent.

Madame Elyse Lachance, directrice générale/greffière-trésorière, assiste à la séance.

Note : Une copie de l'ordre du jour et une copie de projet du procès-verbal ont été remis 72 heures avant la journée de cette séance.

SM-128-06-19

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Chacun des membres du conseil municipal ayant reçu une copie de l'ordre du jour, la directrice générale / greffière-trésorière est dispensée d'en faire la lecture.

**SUR LA PROPOSITION DE monsieur Stéphane Savard
IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT PAR TOUS LES
CONSEILLERS PRÉSENTS**

QUE l'ordre du jour soit adopté selon les ajouts suivants :

- 6r) Dépôt d'une demande au Fonds de soutien aux projets structurants de la MRC de Portneuf
- 6s) Dérogation mineure : 1515 avenue Principale
- 6t) Dérogation mineure : 257 rue du Collège
- 6u) Dérogation mineure : lots 5 785 942 et 5 097 781 (avenue Perreault)

SM-129-06-19

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 13 MAI 2019

Lecture : chacun des membres du conseil municipal ayant reçu une copie du procès-verbal de la séance mentionnée en titre, la directrice générale / greffière-trésorière est dispensée d'en faire la lecture.

**SUR LA PROPOSITION DE monsieur Yves Tourangeau
IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT PAR TOUS LES
CONSEILLERS PRÉSENTS**

QUE le Conseil adopte le procès-verbal du 13 mai 2019 tel que rédigé.

SM-130-06-19

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 27 MAI 2019

Lecture : chacun des membres du conseil municipal ayant reçu une copie du procès-verbal de la séance mentionnée en titre, la directrice générale / greffière-trésorière est dispensée d'en faire la lecture.

**SUR LA PROPOSITION DE madame Christina Perron
IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT PAR TOUS LES
CONSEILLERS PRÉSENTS**

QUE le Conseil adopte le procès-verbal du 27 mai 2019 tel que rédigé.

MOT ET RAPPORT DU MAIRE

Le Maire informe l'assistance des rencontres au cours du mois.

SM-131-06-19

ADOPTION DES COMPTES DU MOIS

CONSIDÉRANT que les membres du conseil ont reçu la liste des comptes à payer 72 heures auparavant et qu'ils en ont pris connaissance;

EN CONSÉQUENCE;

**SUR LA PROPOSITION DE monsieur Francis Hamelin
IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT PAR TOUS LES
CONSEILLERS PRÉSENTS**

QUE les listes des comptes compressibles et incompressibles de mai 2019 au montant de 372 301,07 \$ incluant les salaires soient adoptées telles que présentées et détaillées comme suit :

salaires :	102 331,64 \$
comptes à payer :	62 930,34 \$
journaux des déboursés :	207 039,09 \$

**RAPPORT FINANCIER NON FERMÉ POUR LA PÉRIODE SE
TERMINANT LE 31 MAI 2019**

La directrice générale / greffière-trésorière a déposé le rapport financier non fermé de la Ville en date du 31 mai 2019 et est disposée à répondre aux questions.

DÉPÔT DU RAPPORT DU MAIRE 2018

La directrice générale / greffière-trésorière a déposé le rapport du maire 2018.

SM-132-06-19

**DÉMISSION DU DIRECTEUR DU SERVICE INCENDIE ET
REMPACEMENT PAR INTÉRIM**

CONSIDÉRANT que monsieur Michel Leduc, directeur du service incendie a remis au Conseil sa démission le 4 juin 2019 pour des raisons personnels et de sa santé;

CONSIDÉRANT que le Conseil juge important de nommer par intérim un nouveau directeur du service

incendie le temps qu'une réorganisation se fasse;

EN CONSÉQUENCE;

**SUR LA PROPOSITION DE madame Christina Perron
IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT PAR TOUS LES
CONSEILLERS PRÉSENTS**

QUE le Conseil remercie monsieur Michel Leduc pour les nombreuses années de service dans la brigade incendie et tient à le remercier pour sa grande disponibilité et sa passion.

QUE le Conseil nomme monsieur Richard Thibault comme directeur du service incendie par intérim.

**AVIS DE MOTION : RÈGLEMENT #258-08-2019 MODIFIANT LE
RÈGLEMENT 258-07-2013 CONCERNANT L'ADMINISTRATION
ET L'OPÉRATION DU SERVICE MUNICIPAL D'AQUEDUC ET
D'ÉGOUT ET LES COMPTEURS D'EAU**

Règlement 258-08-2019

Monsieur Francis Hamelin, conseiller de la ville de Saint-Marc-des-Carières, donne avis qu'il sera présenté pour adoption lors d'une prochaine séance un règlement modifiant le règlement 258-07-2013 concernant l'administration et l'opération du service municipal d'aqueduc et d'égout et les compteurs d'eau.

SM-133-06-19

**ENTENTE DE SERVICES RELATIVE À L'OPÉRATION D'UN
CENTRE ALTERNATIF DE COORDINATION MUNICIPALE
AVEC SAINT-CASIMIR**

CONSIDÉRANT que la municipalité de Saint-Casimir et la ville de Saint-Marc-des-Carières ont l'obligation de se doter d'un Centre de coordination municipale (CCM) dans le cadre de leur Plan municipal de sécurité civile (PMSC);

CONSIDÉRANT que le CCM constitue le lieu principal où l'Organisation municipale en sécurité civile se réunit afin d'assurer la gestion optimale d'un sinistre;

CONSIDÉRANT que le CCM doit posséder les outils et les infrastructures nécessaires à son bon fonctionnement;

CONSIDÉRANT que la municipalité de Saint-Casimir et la ville de Saint-Marc-des-Carières ont aussi l'obligation d'identifier un site alternatif à leur CCM advenant que celui-ci ne pas en mesure d'opérer;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de consigner dans une entente les modalités d'utilisation d'un Centre alternatif de coordination municipale;

EN CONSÉQUENCE;

**SUR LA PROPOSITION DE monsieur Sylvain Naud
IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT PAR TOUS LES
CONSEILLERS PRÉSENTS**

QUE le Conseil autorise le maire et la directrice générale/greffière-trésorière à signer l'Entente de services relative à l'opération d'un Centre alternatif de coordination municipale entre la municipalité de Saint-Casimir et la ville de Saint-Marc-des-Carières.

**DÉPÔT DU RÈGLEMENT MUNICIPAL UNIFORMISÉ NUMÉRO
RMU-2019 RELATIF À LA SÉCURITÉ ET À LA QUALITÉ DE
VIE**

CONSIDÉRANT que la Loi sur les compétences municipales (LRQ, chapitre C-47.1) confère aux municipalités le pouvoir d'adopter des règlements portant sur diverses matières;

CONSIDÉRANT que l'adoption des règlements municipaux uniformisés (RMU) sur le territoire de la MRC de Portneuf date de plusieurs années et que les municipalités ont manifesté leur intention de procéder à leur actualisation;

CONSIDÉRANT qu'un comité de travail composé de directeurs généraux et de greffiers de certaines municipalités de la MRC de Portneuf ainsi que d'un représentant de la Sûreté du Québec ont travaillé le dossier;

CONSIDÉRANT qu'un consensus a été obtenu entre les municipalités et les intervenants concernés quant au contenu d'un règlement uniformisé regroupant les dispositions de six règlements municipaux uniformisés (RMU);

CONSIDÉRANT que le conseil juge opportun d'adopter ce règlement visant à assurer la sécurité et la qualité de vie des résidents de la municipalité;

CONSIDÉRANT que le Règlement municipal uniformisé relatif à la sécurité et à la qualité de vie vise à remplacer les règlements suivants :

- le règlement RMU-01 sur les systèmes d'alarme;
- le règlement RMU-02 concernant les animaux;
- le règlement RMU-03 relatif à

l'utilisation de l'eau potable en cas de pénurie;

- le règlement RMU-04 relatif au stationnement;
- le règlement RMU-06 sur le colportage;
- le règlement RMU-07 concernant les nuisances, paix et bon ordre;

CONSIDÉRANT

qu'un avis de motion a été donné lors de la séance du conseil tenue le 13 mai 2019 en vue de l'adoption du présent règlement;

CONSIDÉRANT

qu'une copie du présent règlement a été remise aux membres du conseil au plus tard deux jours juridiques avant la présente séance, que tous les membres présents déclarent avoir lu le règlement et qu'ils renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE;

IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT PAR TOUS LES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE le conseil adopte le règlement municipal uniformisé numéro RMU-2019 relatif à la sécurité et à la qualité de vie tel que déposé.

QUE le règlement étant trop volumineux se retrouve en annexe A à ce procès-verbal et sera sur le site internet de la Ville.

QUE le conseil autorise les officiers municipaux et les agents de la paix à délivrer des constats d'infraction et à entreprendre des poursuites pénales au nom de la municipalité.

QU'une copie du règlement soit transmise à la Sûreté du Québec, à la cour municipale de la ville de Saint-Raymond à la MRC de Portneuf.

SM-134-06-19

RÉSULTATS DE PROPOSITIONS : CONTRÔLE DE LA VÉGÉTATION DES ÉTANGS AÉRÉS

CONSIDÉRANT

que la Ville a invité deux compagnies à soumissionner pour le contrôle de la végétation des étangs aérés pour deux traitements par année dont voici le détail, taxes en sus;

Compagnies	2019	2020	2021
Tournesol paysagiste	790,\$	830,\$	870,\$
Les gazons Tessier	1 800,\$	1 800,\$	1 800,\$

CONSIDÉRANT

que la compagnie Tournesol paysagiste a déposé la plus basse soumission conforme et possède le permis et le certificat approprié pour ce type de traitement selon les normes du ministère de l'environnement;

EN CONSÉQUENCE;

**SUR LA PROPOSITION DE monsieur Francis Hamelin
IL EST RÉSOLU MAJORITAIREMENT PAR TOUS LES
CONSEILLERS PRÉSENTS**

QUE le Conseil octroie un contrat pour les années 2019, 2020 et 2021 pour le contrôle de la végétation des étangs aérés à Tournesol paysagiste.

SM-135-06-19

**AUTORISATION DE SIGNATURES : ACQUISITION PARCELLE
DE LA RUE DE LA STATION**

CONSIDÉRANT qu'une partie de la rue de la Station # lot 3 234 113 appartient à la Coopérative funéraire de la Rive-nord;

CONSIDÉRANT que pour régulariser le dossier, la Ville désire acquérir cette portion de terrain;

CONSIDÉRANT l'entente survenue entre la Coopérative et la Ville;

EN CONSÉQUENCE;

**SUR LA PROPOSITION DE monsieur Sylvain Naud
IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT PAR TOUS LES
CONSEILLERS PRÉSENTS**

QUE le maire et la directrice générale/greffière-trésorière soient autorisés à signer pour et au nom de la Ville tous les documents relatifs à ce dossier.

SM-136-06-19

**DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE POUR LA SOCIÉTÉ
AGRICOLE DE PORTNEUF**

CONSIDÉRANT une demande d'aide financière pour un montant de 4 000,\$ afin de défrayer en partie les coûts de service pour l'organisation de l'expo agricole de Portneuf;

EN CONSÉQUENCE;

**SUR LA PROPOSITION DE monsieur Yves Tourangeau
IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT PAR TOUS LES
CONSEILLERS PRÉSENTS**

QUE le Conseil octroie un montant de 4 000,\$ comme aide financière à la Société agricole de Portneuf pour l'organisation de l'expo agricole de Portneuf qui se tiendra en juillet 2019.

SM-137-06-19

**PARTICIPATION FINANCIÈRE AU SERVICE DE TRANSPORT
ADAPTÉ DE PORTNEUF – ANNÉE 2019**

CONSIDÉRANT que toute municipalité locale dont le territoire n'est pas desservi par une société de transport en commun ou par un autre organisme public de transport en commun qui assure un service de transport adapté aux personnes handicapées doit, par résolution dont copie doit être transmise au ministre des Transports du Québec, contracter avec une personne afin d'assurer aux personnes handicapées l'accès, sur son territoire, à des moyens de transport adaptés à leurs besoins (article 48,39 de la Loi sur les transports, L.R.Q. chapitre T-12);

CONSIDÉRANT que le Service de transport adapté de Portneuf est pris en charge par la MRC de Portneuf, et ce, depuis le 1^{er} juillet 2011;

CONSIDÉRANT que l'administration et les opérations du Service de transport adapté de Portneuf ont été déléguées à la Corporation de transport régional de Portneuf (CTRP) selon une entente qui a été adoptée par le conseil des maires de la MRC de Portneuf (CR 121-06-2011) lors de la séance régulière du 15 juin 2011;

CONSIDÉRANT que la ville de Saint-Marc-des-Carières a pris part au renouvellement de cette entente de services selon la résolution SM-311-12-18;

EN CONSÉQUENCE;

**SUR LA PROPOSITION DE madame Christina Perron
IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT PAR TOUS LES
CONSEILLERS PRÉSENTS**

QUE la ville de Saint-Marc-des-Carières confirme l'adoption du plan de transport adapté, de la tarification et des prévisions budgétaires 2019.

QUE la Ville confirme également sa participation financière annuelle pour 2019 au montant de 5 737,\$.

QUE ce montant soit pris au poste budgétaire #02-37010-951.

SM-138-06-19

**OFFRE D'EMPLOI : PRÉPOSÉ À L'ENTRETIEN DE LA GLACE
ET DE L'ARÉNA SUR APPEL POUR DES REMPLACEMENTS**

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de s'assurer d'avoir du personnel disponible lors d'absence des employés de l'aréna et de s'assurer que les plages horaires de fin de semaine soient couvertes;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de constituer une banque de noms en cas de besoin pour les fins de semaine et pour des remplacements afin de former une future relève;

EN CONSÉQUENCE;

**SUR LA PROPOSITION DE monsieur Sylvain Naud
IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT PAR TOUS LES
CONSEILLERS PRÉSENTS**

QU'une offre d'emploi comme préposé à l'entretien de la glace et de l'aréna soit distribué par Média Post à l'ensemble de la population et dans le Courrier de Portneuf.

QU'un comité de sélection soit mis en place pour effectuer les entrevues avec les candidats potentiels.

SM-139-06-19

**EMBAUCHE DES MONITRICES, MONITEURS ET D'UNE
COORDONNATRICE : CAMP DE JOUR 2019**

CONSIDÉRANT les recommandations du Comité de sélection pour l'embauche des monitrices, moniteurs et coordonnatrice au camp de jour;

EN CONSÉQUENCE;

**SUR LA PROPOSITION DE monsieur Yves Tourangeau
IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT PAR TOUS LES
CONSEILLERS PRÉSENTS**

QUE la Ville procède à l'engagement des monitrices, moniteurs et d'une coordonnatrice, pour le camp de jour, du 25 juin au 9 août 2019 :

Nom	Titre	Nombre semaines
Megan Boulette-Gignac	Coordonnatrice	10 semaines
Tia Suret	Monitrice	7 semaines
Fanny Lachance	Monitrice	7 semaines
Raphaël Hamelin	Moniteur	7 semaines
Zakary Larochelle-Nazih	Moniteur	7 semaines
Anne-Sophie Boucher	Monitrice	7 semaines
Alexis Boulette-Gignac	Moniteur	7 semaines
Jacob Hamelin	Moniteur	temps partiel
Roxane Pelletier	Monitrice	temps partiel
Justine Hamelin	Monitrice	temps partiel
William Perreault	Moniteur	temps partiel

QUE la coordonnatrice, les monitrices et moniteurs soient payés selon les échelons salariaux s'appliquant aux employés du camp de jour.

SM-140-06-19

DÉMISSION D'UN EMPLOYÉ DES TRAVAUX PUBLICS

CONSIDÉRANT que monsieur Jonathan Perron, opérateur de machineries aux travaux publics a remis sa démission le 27 mai 2019 à la directrice générale/greffière-trésorière;

EN CONSÉQUENCE;

**SUR LA PROPOSITION DE monsieur Stéphane Savard
IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT PAR TOUS LES
CONSEILLERS PRÉSENTS**

QUE le Conseil remercie monsieur Jonathan Perron pour les nombreuses années de service et tient à le remercier particulièrement pour son excellent travail, sa grande disponibilité et d'avoir pris à cœur les mandats et ouvrages qui lui ont été confiés pour le développement de la Ville.

QUE le Conseil, suivant l'analyse et les recommandations du directeur des travaux publics, se prononcera prochainement sur un poste à combler aux travaux publics selon les besoins identifiés.

SM-141-06-19

**FACTURE : UNITÉ DE CLIMATISATION ET MODIFICATION
DES CONDUITS D'AIR AU CENTRE COMMUNAUTAIRE ET
CULTUREL : GG RÉFRIGÉRATION**

CONSIDÉRANT que le Conseil a accepté la proposition de GG Réfrigération pour l'ajout d'un système de climatisation au centre communautaire et culturel au montant de 38 230,\$, taxes en sus selon la résolution SM-083-04-19;

EN CONSÉQUENCE;

**SUR LA PROPOSITION DE monsieur Stéphane Savard
IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT PAR TOUS LES
CONSEILLERS PRÉSENTS**

QUE le Conseil autorise le paiement de la facture #48069 au montant de 38 230,\$, taxes en sus, à GG Réfrigération pour l'ajout d'un système de climatisation et des conduits d'air au centre communautaire et culturel.

QUE ce montant soit pris dans le poste budgétaire #23-08039-722.

SM-142-06-19

**FACTURE: TRAVAUX ÉLECTRIQUES AU CENTRE
COMMUNAUTAIRE ET CULTUREL: LES ENTREPRISES
ÉLECTRO BLAIS LTÉE**

CONSIDÉRANT l'installation de l'unité de climatisation et des modifications apportées au système;

CONSIDÉRANT que des travaux électriques doivent être effectuées au centre communautaire et culturel;

CONSIDÉRANT qu'une soumission a été demandée à Les Entreprises Électro Blais ltée;

EN CONSÉQUENCE;

**SUR LA PROPOSITION DE monsieur Sylvain Naud
IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT PAR TOUS LES
CONSEILLERS PRÉSENTS**

QUE le Conseil autorise le paiement de la facture #11339 au montant de 3 801,79 \$, taxes en sus, à Les Entreprises Électro Blais ltée pour les travaux électriques au centre communautaire et culturel.

QUE ce montant soit pris dans le poste budgétaire #23-08039-722.

SM-143-06-19

**FACTURE : UNITÉ DE CLIMATISATION AU CHALET LOISIR:
GG RÉFRIGÉRATION**

CONSIDÉRANT que le Conseil a accepté la proposition de GG Réfrigération pour une unité de climatisation au chalet loisir au montant de 5 350,\$, taxes en sus selon la résolution SM-084-04-19;

EN CONSÉQUENCE;

**SUR LA PROPOSITION DE monsieur Francis Hamelin
IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT PAR TOUS LES
CONSEILLERS PRÉSENTS**

QUE le Conseil autorise le paiement de la facture #47981 au montant de 5 350,\$, taxes en sus, à GG Réfrigération pour une unité de climatisation et des conduits d'air au centre communautaire et culturel.

QUE ce montant soit pris dans le poste budgétaire #02-70131-522.

SM-144-06-19

**FACTURE : ÉTUDE SOMMAIRE EN ALIMENTATION EN EAU
POTABLE ET DÉSINFECTION – SECTEUR SAINT-ALBAN :
STANTEC**

CONSIDÉRANT que le Conseil a mandaté Stantec pour une étude sommaire en alimentation en eau potable et désinfection au secteur Saint-Alban au montant de 5 000,\$, taxes en sus selon la résolution SM-077-04-19;

EN CONSÉQUENCE;

**SUR LA PROPOSITION DE monsieur Yves Tourangeau
IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT PAR TOUS LES
CONSEILLERS PRÉSENTS**

QUE le Conseil autorise le paiement de la facture #1387046 au montant de 2 500,\$, taxes en sus, à Stantec pour une étude sommaire en alimentation en eau potable et désinfection au secteur Saint-Alban.

QUE, selon l'entente prise avec la municipalité de Saint-Alban, cette dernière paie le 2/3 de la facture de 2 500,\$ soit un montant de 1 666,68 \$, taxes en sus.

QUE ce montant soit pris dans le poste budgétaire #02-41200-453.

SM-145-06-19

**FACTURES : AUDIT DES LIVRES ET COMPTES 2018: BÉDARD
GUILBAULT**

**SUR LA PROPOSITION DE madame Christina Perron
IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT PAR TOUS LES
CONSEILLERS PRÉSENTS**

QUE le Conseil autorise le paiement des factures au montant de 23 500,\$, taxes en sus, à Bédard Guilbault pour la vérification des livres pour l'année 2018 dont voici le détail :

#76512	Travaux supplémentaires, consultations, rencontres et discussions	3 525,\$
#76497	Audit des livres et comptes	19 975,\$

QUE ce montant soit pris dans le poste budgétaire #02-13000-413.

SM-146-06-19

**FACTURE : ANALYSE DES INSPECTIONS DE CONDUITES :
TETRA TECH QI INC.**

CONSIDÉRANT que le Conseil a mandaté Tetra Tech QI inc. pour une analyse des inspections de conduites au montant de 5 500,\$, taxes en sus selon la résolution SM-079-04-19;

EN CONSÉQUENCE;

**SUR LA PROPOSITION DE monsieur Yves Tourangeau
IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT PAR TOUS LES
CONSEILLERS PRÉSENTS**

QUE le Conseil autorise le paiement de la facture #60615969 au montant de 1 570,08 \$, taxes en sus, à Tetra Tech QI inc. pour une analyse des inspections de conduites.

QUE ce montant soit pris dans le poste budgétaire #23-05043-721.

SM-147-06-19

**DÉPÔT D'UNE DEMANDE AU FONDS DE SOUTIEN AUX
PROJETS STRUCTURANTS DE LA MRC DE PORTNEUF**

CONSIDÉRANT que le soccer est très populaire à Saint-Marc-des-Carrières et que depuis les dernières années, ce sport a gagné en popularité;

CONSIDÉRANT qu'il faut accroître et élargir la disponibilité des heures pour un terrain de soccer situé sur le terrain de l'École secondaire St-Marc;

EN CONSÉQUENCE;

**SUR LA PROPOSITION DE madame Christina Perron
IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT PAR TOUS LES
CONSEILLERS PRÉSENTS**

QUE la ville de Saint-Marc-des-Carières dépose le projet intitulé « Éclairage au terrain de soccer » dans le cadre du Fonds de soutien aux projets structurants de la MRC de Portneuf et demande une contribution financière non remboursable de 20 000,\$.

QUE la Ville désigne monsieur Sylvain Morissette, directeur des loisirs et comme substitut, madame Elyse Lachance, directrice générale/greffière-trésorière à présenter la demande et à signer tous les documents relatifs au projet.

QUE le Conseil de la ville de Saint-Marc-des-Carières s'engage, dans le cadre de sa demande, à contribuer financièrement au montant de 25 000,\$.

QUE la Ville s'engage à entretenir les équipements après la réalisation du projet.

QUE la Ville confirme qu'elle dispose d'une police d'assurance responsabilité civile couvrant les activités reliées à la réalisation du projet.

SM-148-06-19

DÉROGATION MINEURE : 1515 AVENUE PRINCIPALE

CONSIDÉRANT que la demande vise à procéder à l'installation d'une clôture de 2 mètres de haut en cour avant au lieu de 1 mètre;

CONSIDÉRANT que cette dérogation ne risque pas de porter atteinte à la jouissance, par les propriétaires des immeubles voisins, de leur droit de propriété et ne cause aucun préjudice au voisinage;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme sur ce dossier lors de la rencontre du 14 mai 2019;

CONSIDÉRANT qu'à l'assemblée de consultation du 10 juin 2019, il n'y a pas eu de requête ou de contestation;

EN CONSÉQUENCE;

**SUR LA PROPOSITION DE madame Christina Perron
IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT PAR TOUS LES
CONSEILLERS PRÉSENTS**

QUE le Conseil approuve la dérogation telle que présentée :

- Avant l'émission d'un permis de construction, la dérogation est accordée afin de procéder à l'installation d'une clôture de 2 mètres de haut en cour avant au lieu d'un mètre tel que prévoit le règlement de zonage à l'article 9.4.1.3.

SM-149-05-19

DÉROGATION MINEURE : 257 RUE DU COLLÈGE

CONSIDÉRANT que la demande vise à régulariser la construction d'une galerie couverte avant l'émission d'un permis de construction;

CONSIDÉRANT que cette dérogation ne risque pas de porter atteinte à la jouissance, par les propriétaires des immeubles voisins, de leur droit de propriété et ne cause aucun préjudice au voisinage;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme sur ce dossier lors de la rencontre du 14 mai 2019;

CONSIDÉRANT qu'à l'assemblée de consultation du 10 juin 2019, il n'y a pas eu de requête ou de contestation;

EN CONSÉQUENCE;

**SUR LA PROPOSITION DE monsieur Stéphane Savard
IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT PAR TOUS LES
CONSEILLERS PRÉSENTS**

QUE le Conseil approuve la dérogation telle que présentée :

- La galerie couverte sera à une distance 0.78 mètre de l'emprise de rue au lieu de 3 mètres tel que prescrit par le règlement de zonage par le premier alinéa de l'article 10.2.1, soit une dérogation de 2.22 mètres;
- La galerie couverte empiètera de 1.05 mètre de plus que le 2 mètres autorisé par le premier paragraphe de l'article 10.2.1 du règlement de zonage.

SM-150-06-19

**DÉROGATION MINEURE : LOTS 5 785 942 ET 5 097 781
(AVENUE PERREAULT)**

CONSIDÉRANT que la demande vise à régulariser la largeur de l'allée d'accès au terrain avant l'émission d'un permis de construction;

CONSIDÉRANT que cette dérogation ne risque pas de porter atteinte à la jouissance, par les propriétaires des immeubles voisins, de leur droit de propriété et ne cause aucun préjudice au voisinage;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme sur ce dossier lors de la rencontre du 14 mai 2019;

CONSIDÉRANT qu'à l'assemblée de consultation du 10 juin 2019, il n'y a pas eu de requête ou de contestation;

EN CONSÉQUENCE;

**SUR LA PROPOSITION DE monsieur Francis Hamelin
IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT PAR TOUS LES
CONSEILLERS PRÉSENTS**

QUE le Conseil approuve la dérogation telle que présentée :

- Avant l'émission d'un permis de construction, la largeur de l'allée d'accès soit d'une largeur de 24 mètres au lieu de 12 mètres tel que prescrit à l'article 11.2.3 du règlement de zonage, soit une dérogation de 12 mètres.

Période de questions

Le Président de la séance invite les citoyens à la période de questions.

SM-151-06-19

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

CONSIDÉRANT que tous les points à l'ordre du jour étant épuisés;

EN CONSÉQUENCE;

**SUR LA PROPOSITION DE monsieur Yves Tourangeau
IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT PAR TOUS LES
CONSEILLERS PRÉSENTS**

QUE la séance soit levée à 20h46.

Je, (maire ou président de la séance), ai approuvé toutes et chacune des résolutions contenues au présent procès-verbal, n'ayant pas avisé le directeur général / greffier-trésorier de mon refus de les approuver conformément à l'article 53 L.C.V.

Guy Denis, maire

Elyse Lachance, dir. gén./greffière-trés. Guy Denis, maire